

# Directeur d'établissements gérontologiques

RNCP34381 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 7                   |
| Code(s) NSF             | 330                        |
| Formacode(s)            | 44039                      |
| Code(s) ROME            | K1403, K1301, J1502        |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 27/01/2020                 |
| Date d'échéance         | 27/01/2023                 |

## Certificateur(s)

ASS NAL FORMATION GERONTOLOGIE (ANGF) · SIRET : 48212210800046

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme                              | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| INST FORMATION SUPER ENSEI CONTINU O I | 79100913700021 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les structures d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, fragilisées et/ou dépendantes sont de plus en plus sollicitées avec l'obligation de proposer des prises en charge de qualité tout en respectant les cadres réglementaires et des contraintes budgétaires.

Dans un contexte où les réglementations évoluent de manière régulière, où les attentes des publics, des familles et des accompagnants sont en forte évolution, la certification permet aux établissements de disposer de professionnels spécifiquement compétents pour leur gestion, formés à l'intégration de différentes approches dans le cadre des prises en charge des patients et des résidents pour maintenir leur niveau d'autonomie et soucieux de la qualité des relations avec les familles et les aidants.

Pour les directoires et les conseils d'administration de ces structures et établissements, le Directeur d'établissement gérontologique offre des garanties concernant la mise en place d'un management adapté aux attentes, un accompagnement des équipes afin de proposer des prestations et des services de qualité en lien avec le projet d'établissement, tout en veillant au respect des cadres réglementaires applicables.

Dans un secteur en forte croissance, le management des établissements constitue un véritable enjeu pour l'ensemble des équipes comme pour les résidents et leurs familles. Il représente une opportunité de développer des projets d'établissements en garantissant les équilibres entre une performance financière et la qualité d'un projet d'accueil mis en place.

### ACTIVITÉS VISÉES

Diriger l'établissement en lien avec un projet d'établissement défini,

Manager les ressources humaines et les équipes intervenant au sein de l'établissement

Assurer la gestion économique et financière des établissements en lien avec les cadrages budgétaires définis

Contrôler la mise en place des projets d'établissements, le respect des cadres réglementaires et des orientations des autorités de santé, la qualité des locaux et des prestations proposées

Gérer les relations avec l'ensemble des partenaires publics et privés  
Piloter les actions de communication et de promotion de l'établissement

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Diriger un établissement gérontologique spécialisé dans l'hébergement et la prise en charge de personnes âgées et dépendantes ou un service de soins à domicile  
Établir et assurer la mise en œuvre d'un projet d'établissement en respectant les orientations définies et les réglementations applicables  
Piloter les stratégies marketings, promotionnelles, commerciales et de communication d'établissements gérontologiques  
Gérer les ressources humaines, assurer la gestion administrative, économique et financière en lien avec des objectifs budgétaires,  
Contrôler et piloter la qualité des services et des prestations proposées, la satisfaction des patients et de leur entourage,  
Gérer les relations avec l'ensemble des partenaires publics et privés impliqués dans la gestion d'établissements gérontologiques  
Promouvoir un établissement gérontologique ou un service de soins à domicile au sein de territoires

## Blocs de compétences

### **RNCP34381BC01 — Management général de structures, pilotage et mise en œuvre de projets d'établissements gérontologiques**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Préconiser des orientations stratégiques pour le développement de structures gérontologiques à partir d'analyses de situations, d'études d'évolutions du secteur gérontologique et de directives de directions
- Établir une cartographie des moyens humains et techniques, évaluer la qualité des infrastructures, les niveaux d'équipements pour analyser des problématiques de structures et établir des rapports
- Rechercher au sein de documentations internes des données sur l'activité d'établissements gérontologiques,
- Analyser des taux de remplissages en fonction des capacités d'accueil en gériatrie pour identifier des axes de développement de structures (amélioration du remplissage / besoins d'agrandissements, etc.)
- Identifier des opportunités de développement d'offres et de prestations à partir d'analyses d'offre de concurrents
- Définir des objectifs en termes de qualité d'accueil des résidents pour formaliser des projets de structures
- Structurer des projets de soins en tenant compte des réglementations applicables, les adapter à des besoins de médicalisation, de prise en charge et de réalisation de soins pour structurer des accompagnements
- Réaliser des présentations de stratégies d'établissements à des directions et des équipes en interne

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : Elaboration d'un projet d'établissement pour un établissement gérontologique et/ou un service de soins à domicile

### **RNCP34381BC02 — Direction administrative, économique, financière et logistique d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile en lien avec les partenaires publics et privés**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Préparer et contrôler des dossiers de transferts de résidents dans différents établissements, contrôler le respect des procédures réglementaires (transferts, mises sous tutelles de résidents, etc.)
- Superviser et contrôler des déclarations liées à des prises en charge de personnes, contrôler des déclarations réglementaires obligatoires
- Mettre en place et contrôler le respect de procédures internes en lien avec l'admission, la prise en charge et le traitement de résidents et de patients
- Contrôler des évolutions de réglementations, anticiper des impacts sur des exploitations et fonctionnements d'établissements
- Analyser des résultats d'exploitation, analyser des niveaux de charges à partir de documents comptables,
- Anticiper des évolutions de charges, établir des budgets prévisionnels d'établissements et de services en vue de les présenter à des directions
- Superviser et contrôler des charges de fonctionnement et de services, identifier et anticiper des risques de dépassement de charges en lien avec des situations identifiées et/ou des projets pour construire des budgets de

fonctionnement

- Rechercher des possibilités de financements de projets de structures dédiées à l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées et/ou dépendantes, établir des plans de financements
- Structurer des dossiers de financement de projets immobiliers, d'installations, d'achats d'équipements spécifiques en fonction des besoins de structures pour rédiger des demandes de financements

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : Analyse de la gestion administrative et financière d'un établissement gérontologique ou d'un service de soins à domicile

### **RNCP34381BC03 — Promotion de services d'établissements gérontologiques et pilotage de la commercialisation de prestations de services et/ou de soins à domicile au sein de territoires**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Déterminer des stratégies de communication à mettre en place pour la promotion d'établissements gérontologiques et de structures spécialisées dans les prestations de soins à domicile

Cibler des canaux et des médias pour communiquer sur des établissements gérontologiques, établir une stratégie d'utilisation du digital adaptée aux publics cibles, aux ressources en interne et aux budgets

- Définir des stratégies de promotion des services et des prestations d'établissements gérontologiques, mettre en avant des différences et présenter des avantages concurrentiels d'établissements
- Définir des budgets marketings, promotionnels et de communication d'établissements en relation avec des agences spécialisées, des prestataires externes
- Déterminer des objectifs de remplissages d'établissements en fonction du type d'accueil et des performances économiques souhaitées
- Structurer et présenter des objectifs de commercialisation de prestations et de services d'établissements gérontologiques et de soins à domicile à des équipes chargées de la promotion
- Structurer, piloter et suivre des activités commerciales, contrôler des niveaux de performances de services commerciaux, utiliser des outils (CRM) de suivi des activités commerciales, manager des équipes de vente en fonction des enjeux et objectifs de structures
- Programmer des actions de promotion et de commercialisation spécifiques pour garantir des atteintes d'objectifs d'activités et de remplissages d'espaces d'accueils

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : Elaboration et présentation d'une stratégie marketing et de communication pour un établissement gérontologique

### **RNCP34381BC04 — Management d'équipes d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier des besoins de compétences au sein d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile, contrôler des obligations réglementaires de présences de types de personnels
- Définir des procédures de recrutements pour des postes au sein d'établissements gérontologiques et/ou de services de soins à domicile, définir des profils ciblés et diriger des entretiens de recrutements de personnels qualifiés pour des établissements gérontologiques et/ou des services de soins à domicile
- Définir des organisations, structurer des procédures de fonctionnements de services, structurer des systèmes d'informations pour améliorer l'organisation d'une structure
- Établir et contrôler des plannings prévisionnels, des présences réglementaires de personnels, anticiper des risques de manques de personnels qualifiés
- Sélectionner des modes de management adaptés à des tailles d'établissements, des tailles d'équipes et à des problématiques de prises en charge de types de résidents (niveau de dépendance, etc.)
- Définir des critères d'évaluation des performances de collaborateurs, réaliser des entretiens annuels, formaliser des axes de progression
- Établir et valider un plan de formation, accompagner des évolutions de collaborateurs et de personnels, contrôler le respect des obligations de formations

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : Analyse d'une politique de gestion des ressources humaines d'un établissement gérontologique

## **RNCP34381BC05 — Management d'une démarche qualité pour la prise en charge de personnes âgées au sein d'un établissement d'accueil et d'hébergement de personnes âgées ou dans le cadre de soins à domicile**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Structurer des procédures d'accompagnement de famille lors d'admissions en résidences, informer et conseiller sur des clients/ des familles sur des possibilités de prises en charge de prestations
- Définir des modalités d'accompagnement de familles, accompagner des familles et des résidents lors d'évolutions de types de prises en charge et/ou lors d'évolutions de situations (détérioration de l'état de santé, décès)
- Structurer des suivis de résidents, mettre en place des suivis spécifiques de résidents en fonction des cas particuliers, confirmer des décisions d'évolutions de prises en charges à l'appui de critères définis
- Positionner des objectifs « qualité » à partir de normes réglementaire et en lien avec un projet d'établissement, définir les niveaux de services attendus
- Assurer la mise en œuvre et contrôler le respect de chartes qualité d'établissement, communiquer sur des engagements et des objectifs qualitatifs auprès des résidents, familles, partenaires
- Déterminer des priorités sur des axes de progression liés à la qualité, illustrer des niveaux de qualité attendus pour des services et prestations, définir des indicateurs de contrôle et de mesure de la satisfaction
- Définir des critères d'évaluation de démarches «qualité», mesurer la satisfaction des publics et clients
- Analyser des résultats d'enquêtes, évaluer des progressions d'établissement, identifier des origines de mauvais résultats
- Déterminer des normes et standards qualité applicables, situer des positionnements d'établissements, obtenir des labels qualité

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Mémoire professionnel : Rédaction d'un mémoire de recherche sur les enjeux et les problématiques du pilotage de la qualité au sein d'un établissement gériatrique ou d'un service de soins à domicile

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Le Directeur d'établissements gériatriques exerce son activité dans :

- les secteurs public et privé : établissement pour personne âgées, établissement gériatrique - établissement sanitaire (hôpital, clinique) ayant un service parallèle d'établissement gériatrique
- le secteur associatif relevant de la prise en charge des personnes âgées
- les groupes du secteur privé commercial
- les associations gestionnaires du secteur privé à but non lucratif
- les collectivités territoriales (CCAS, conseils généraux...)
- les organismes de protection sociale (mutuelles de santé...)

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Directeur d'établissement gériatrique

Directeur d'une maison de retraite

Directeur de foyer-logement

Directeur d'accueil de jour

Directeur de SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile)

Directeur de SAD (Service à domicile)

### **RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

Le statut des directeurs des EHPAD relevant de la fonction publique hospitalière est fixé par le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de ce décret, le recrutement dans le corps s'effectue après réussite aux épreuves d'un concours suivi d'un cycle de formation théorique et pratique d'une durée de 24 mois organisé par l'Ecole des hautes études en santé publique (ex ENSP) puis d'un examen de fin de formation.

L'obligation de formation au sein de l'EHESP s'impose également aux personnes détachées dans le corps en application notamment de l'article 8 du décret statutaire et aux personnes qui y accèdent par la voie du tour extérieur

en application des dispositions des articles 11 et suivants du même décret.  
Les directeurs soumis aux dispositions du décret précité suivent également une formation continue tout au long de leur carrière. Ils sont tenus de suivre les formations d'adaptation à l'emploi qui sont organisées ou agréées par l'Ecole des hautes études en santé publique".

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                 |
| Facteurs principaux                 | Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale                                              |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 179 €                                                                                                                           |
| Diplôme le plus fréquent            | Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)                 |
| Familles professionnelles (FAP)     | V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)<br>V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 44 398                                                                                                                            |
| Jugés difficiles à recruter         | 60 %                                                                                                                              |
| Emplois saisonniers                 | 11 %                                                                                                                              |
| Familles professionnelles (FAP)     | V1X80 — Infirmiers et sages-femmes<br>V4X84 — Aides médico-psychologiques                                                         |

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS  
Formation initiale, Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, VAE  
Le jury de certification est composé de cinq personnes tous professionnels en activité et le Directeur de l'ANFG.  
Le jury est paritaire : représentant employeurs et salariés, et égalitaire : représentant hommes et femmes.  
Les membres du jury ne sont ni intervenants, ni membres du Conseil de Perfectionnement.

Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 27/01/2020 |
| Durée de l'enregistrement           | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 27/01/2023 |

Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2018  | 33        | 33       | 97 %             | 85 %         |
| 2017  | 26        | 25       | 100 %            | 88 %         |

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP26974

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP37045

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34381/>

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 5                 |
| Parcours menés à terme | 5                 |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 03/2022 – 10/2022 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 10                |
| Montant total engagé     | 25 155 €          |
| Coût moyen par dossier   | 2 516 €           |
| Durée moyenne            | 30 h              |
| Période                  | 04/2021 – 08/2022 |
| France compétences       | 96 %              |
| Reste à charge titulaire | 4 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.